

COVID-19

Depuis le début de la pandémie à Coronavirus – Covid-19, l'Etat a initié un plan de riposte sanitaire, lequel plan a conduit à la prise de mesures sanitaires à observer par le Gouvernement. Tous les Secteurs d'activités ont été fortement impactés par cette crise sanitaire. Le Secteur Forestier bien naturellement est également impacté, force est de reconnaître que le Gouvernement ayant pris la pleine mesure des effets négatifs du Covid-19 sur les activités économiques, a bien voulu assouplir certaines dispositions à l'endroit de certains secteurs d'activités.

Le SPIB a entrepris des actions près du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile à l'effet de permettre au secteur bois de bénéficier des allègements pour permettre au secteur de continuer ses activités. Au fur et à mesure de l'état de la situation sanitaire, le gouvernement adapte les mesures sanitaires et restrictions diverses. Le couvre-feu est levé sur toute l'étendue du territoire, toutefois, le district d'Abidjan reste confiné, la circulation des personnes est soumise à autorisation préalable, pour cause que le district d'Abidjan reste encore l'épicentre de la pandémie.

Accompagnement Financier de l'Etat au Secteur Privé

Il est intéressant de relever que le secteur forestier continue d'honorer ses engagements clients assez timidement du fait de la baisse de la présence de bateaux, des mesures de fermetures des frontières. Toutefois, l'exploitation forestière se déroule assez bien dans le strict respect des mesures édictées par le Gouvernement.

Le Gouvernement a annoncé un appui financier au secteur privé pour l'aider à renforcer sa résilience et mieux préparer la post-crise sanitaire COVID-19. Malheureusement, les conditions d'éligibilités à l'appui financier ont accusé un retard alors que les activités sont impactées chaque jour un peu plus.

Rencontre Syndicats – Ministère des Eaux et Forêts

Il faut indiquer que la plateforme des syndicats (SPIB, SYNGOPIB, SENBCI, SIGEFIB, FENAPPLCI), a rencontré le Ministère des Eaux et Forêts le 22 Avril 2020, la rencontre était présidée par Monsieur le Directeur de Cabinet Adjoint, pour échanger sur les difficultés liées à l'activité en cette période de crise sanitaire et voir ensemble quelles peuvent être les mesures idoines à prendre pour protéger la forêt contre l'exploitation illégale en cette période de crise mais surtout ne pas fragiliser davantage les opérateurs.

Pour anticiper sur le futur proche, les opérateurs ont engagé la discussion sur l'année 2021, sur ce chapitre, le Directeur de Cabinet Adjoint a pris bonne note et a demandé aux syndicats de faire des propositions à soumettre au Ministère dans les meilleurs délais.